

Quand Auchan flatte les PME

COMMERCE Le groupe de grande distribution a organisé un salon de producteurs à Périgueux

C'est un mini-salon des PME agroalimentaires de la grande région qui était organisée hier dans la salle de la Filature, à Périgueux. 130 entreprises venues de tous les départements avaient effectué le déplacement pour proposer près de 1 500 références à 170 acheteurs des magasins Auchan et Simply. Chaque producteur essayait de mettre en avant des produits originaux à référencer. Il y avait par exemple du confit de poule béarnais de chez Laguilhon, des billes de chèvre à la truffe de chez Fromacoœur de Charente, de l'agneau du Poitou-Charentes, les jus de fruit Périfruit du Bugue, les liqueurs de la Salamandre à Sarlat ou les Fourtes limousines de Bellac, etc.

Des valeurs
Celle opération était organisée pour l'enseigne de grande distribution par l'Agence régionale pour le développement des industries alimentaires (Ardia). C'était une première à Périgueux que l'on devait à l'ancien directeur d'Auchan Marsac, Patrick Danais, mais également parce que la préfecture de la Dordogne est devenue centrale par rapport à la grande région.



La société Péalhalou de Saint-Cyprien, représentée par un jeune commercial, a été primée pour son nouveau yaourt. PHOTO H.C.

l'élevage ont aussi eu lieu en coulisse.

Dans un marché alimentaire assez atone, « 70 % de la croissance est portée par les produits de ces petites sociétés », rappelle Pierre-René Tchoukriel, le directeur produit de chez Auchan. Dans un monde de la grande distribution que l'on imagine sans pitié, il tenait à faire passer des messages sur les valeurs « des hommes et des produits, sur le respect de l'engagement et de la négociation ».

Olivier Pageau, le directeur des relations avec le monde agricole, soulignait par ailleurs l'intérêt pour tous de « garder des filières viables et durables ». Bref, que ce soit du gagnant-gagnant. Ce que confirmaient aussi les producteurs évoquant tous les

bonnes relations avec cette enseigne (et avec Système U).

Quatre produits primés

Les organisateurs avaient proposé aux exposants de soumettre des produits innovants à un concours. Sur 94 présentés, 15 avaient été présélectionnés, quatre ont été primés dont deux périgordins : 1. la crème glacée aux éclats d'amandes caramélisées L'Angély's (Charente-Maritime) ; 2. Le yaourt aromatisé café caramel de Péalhalou (Dordogne) ; 3. ex aequo, la pâte à tartiner aux noisettes du sud-ouest et au chocolat de Lucien Georgelin (Lot-et-Garonne) et les légumes comme à la plancha de l'entreprise Sud'n'sol (Lot-et-Garonne).

Hervé Chassain